



Syndicat  
de la Diège

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
SYNDICAT DE LA DIÈGE**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf octobre à 18h00, les Membres du Comité du Syndicat se sont réunis dans le cadre de **l'exercice des compétences transférées en matière d'eau et d'assainissement collectif**, en session ordinaire, à la salle des fêtes à LIGNAREIX, sous la Présidence de M. Jean-François MICHON.

**PRESENTS** : BEAUMONT Didier, BOGUET Gérard, DEVEDEUX Jean-Paul, LE GALL Nathalie, LEGATHE Jean-Louis, REBEIX Maurice, ROCHE Jean-Noël (suppléant de MONTIGNY Pascal)

**ABSENTS** : BARRIER Jean-Baptiste

**SECRETAIRE DE SEANCE** : LE GALL Nathalie

**Date de convocation** : 23/10/2024

<b>Membres en exercice</b> : 8	<b>Présents</b> : 7	<b>Votants</b> : 7	<b>Pour</b> : 7	<b>Contre</b> : 0
--------------------------------	---------------------	--------------------	-----------------	-------------------

<b>Référence DIÈGE</b> :	<b>2024-10-29-11</b>
<b>Objet</b> :	<b>Tarifs de l'assainissement collectif – Année 2025 – Etablissements particuliers</b>

Monsieur le Vice-Président rappelle, en vertu de l'article 6.1 des statuts du Syndicat de la Diège arrêtés par Monsieur le préfet de la Corrèze le 19/12/17, que « tous les délégués prennent part au vote pour les affaires présentant un intérêt commun à tous les adhérents et dans le cas contraire, ne prennent part au vote que les délégués représentant les adhérents concernés par l'affaire mise en délibération ».

Monsieur le Vice-Président informe les membres du Comité Syndical qu'il y a lieu d'établir une tarification spécifique de la taxe d'assainissement pour certains établissements particuliers, notamment les centres médico-sociaux.

**Prime fixe d'abonnement :**

Taxe assainissement (calcul : 84 * Nbre de lits * 70%)								
Etablissement	Centre d'habitat le Valon de Fouleix + Résidence les Myosotis	ESAT Eygurande Blanchisserie	EHPAD Résidence du Parc Eygurande	VVF VILLAGES L'abeille	EHPAD Le Chavanon Merlines	CHPE UTMA	CHPE l'Atrium	CHPE Les Jonquilles
Nbre de logements	62	Forfait	32	94	80	15	29	15
<b>2025</b>	<b>3 645,60 €</b>	<b>1 200,00 €</b>	<b>1 881,60 €</b>	<b>5 527,20 €</b>	<b>4 704,00 €</b>	<b>882,00 €</b>	<b>1 705,20 €</b>	<b>882,00 €</b>

**Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical de l'eau et de l'assainissement collectif :**

- **DECIDENT** de fixer, pour l'année 2025, les tarifs proposés pour les établissements particuliers.

Fait et délibéré à MONESTIER-MERLINES,  
Le 29/10/2024  
Le Vice-Président du Syndicat,  
Jean-François MICHON

